

**MAIRIE**

18320 BEFFES



Téléphone 02 48 76 51 08

Télécopie 02 48 76 50 10

e-mail : mairie@beffes.fr

site : www.beffes.fr

## Procès-verbal de Conseil Municipal

*Séance du 07 Juin 2024*

L'an 2024 et le 7 Juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de LE CAM Olivier, Maire.

**Présents** : M. LE CAM Olivier, Maire, Mmes : BARRIERE Christelle, BRIDIER Anne-Sophie, MM : GODARD Marc, HERARD Claude, PERRIN Jean, SERVOIS BERTRAND, SMITH Thierry, TARDIVON Guy.

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mmes : CHABIN Patricia à M. TARDIVON Guy, METENIER Martine à M. LE CAM Olivier, MM : DEBIENNE Frédéric à M. PERRIN Jean, DESPIEGALAERE Thierry à M. GODARD Marc

**Absent(s)** : Mme FERNANDES Virginie

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 9

**Date de la convocation** : 30/05/2024

**Date d'affichage** : 31/05/2024

**Acte rendu exécutoire** après dépôt en préfecture le : 11/06/2024 et publication ou notification du 12/06/2024

**A été nommé(e) secrétaire** : M. TARDIVON Guy

## SOMMAIRE

- Affectation du résultat 2023 Budget Principal ANNULE ET REMPLACE la délibération n°2024036 du 12/04/2024 - n° 2024044
- SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE ROGER MARTIN DU GARD - n°

2024045

- Remboursement des frais de secours pour besoin en urgence aux Adjoints et au Maire - n°2024046

-----

## LE CONSEIL MUNICIPAL ARRETE LE PROCES-VERBAL DU 12 AVRIL 2024

### **AFFECTATION DU RESULTAT 2023 BUDGET PRINCIPAL** **ANNULE ET REMPLACE la délibération n°2024036 du 12/04/2024**

réf : 2024044

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2024036 du 12/04/2024 suite à une erreur. Il convient de rectifier l'affectation du résultat 2023 comme suit :

- Résultat de clôture investissement et restes à réaliser : **441 409.57 €** pour couvrir le besoin de financement.

C'est ce montant qui sera affecté au compte 1068.

Suite à cette affectation de 441 409.57€ au compte 1068, les lignes 001 et 002 sont désormais positionnées :

- La ligne 001 se porte à - **248 459.57 €** (identique)
- et la ligne 002 se trouve à **1 232 928.04 € au lieu de 907 878.87 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative suivante afin de régulariser le Budget Primitif 2024, sur la section de fonctionnement

Recette de fonctionnement article 002 : 325 049.17 €

Dépenses de fonctionnement article 673 : 5000.00 €

Dépenses de fonctionnement article 65888 : 320 049.17

*A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstentions : 0)*

### **SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE ROGER MARTIN DU GARD**

réf : 2024045

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention de 250€ à l'association sportive du collège Roger Martin du Gard pour la participation aux frais occasionnés par le championnat de France STEP UNSS qui s'est déroulé du 13 au 15 mai 2024 à Périgueux.

*A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstentions : 0)*

**REMBOURSEMENT DES FRAIS DE SECOURS POUR BESOIN EN URGENCE AUX  
ADJOINTS ET AU MAIRE**

réf : 2024046

Le conseil municipal, après en délibéré décide de rembourser aux adjoints ou au Maire sur justificatifs certains frais de secours suite à des besoins urgents. Exemples : (achats par paiement en CB ou en ligne et achat direct en magasin de marchandises).

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstentions : 0)

**QUESTIONS DIVERSES :**

**COURRIERS DE REMERCIEMENT**

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal des courriers de remerciements reçus suite à l'attribution d'une subvention au Secours Catholique, au Secours Populaire Français, à l'association "l'amicale des Cimentier du Bassin de Beffes" et à l'association "Energym".

**COMICE 2024**

Un point est fait par Marc GODARD concernant l'organisation du comice.

En mairie, le 11/06/2024

Le Maire,  
LE CAM Olivier



Le secrétaire de séance,  
TARDIVON Guy



